



PROCÈS-VERBAL

De la séance extraordinaire du conseil de la Communauté métropolitaine de Québec, tenue au 1130, route de l'Église, à Québec, arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge, à compter de 17 h 30, le 22 juin 2011.

Sont présents formant quorum :

M. le maire Régis Labeaume, Québec, président
Mme la conseillère Christiane Bois, Québec
M. le conseiller Guy Dumoulin, Lévis
M. le conseiller Jean-Claude Bouchard, Lévis
M. le maire Marcel Corriveau, Saint-Augustin-de-Desmaures
Mme la conseillère Chantal Gilbert, Québec
Mme la conseillère Anne Ladouceur, Lévis
M. le préfet Pierre Lefrançois, MRC de La Côte-de-Beaupré
M. le conseiller Sylvain Légaré, Québec
M. le préfet Jacques Marcotte, MRC de La Jacques-Cartier
Mme la conseillère Michelle Morin-Doyle, Québec
Mme la conseillère Marie-Josée Savard, Québec
M. le conseiller Steeve Verret, Québec

Sont absents :

Mme la mairesse Danielle Roy Marinelli, Lévis, vice-présidente du conseil
M. le préfet Jean-Pierre Turcotte, MRC de L'Île-d'Orléans
M. le conseiller François Picard, Québec
M. le conseiller Robert Maranda, Lévis

Sont également présents :

M. Marc Rondeau, directeur général
Mme Marie-Josée Couture, secrétaire

Ouverture de la séance

La séance est ouverte. Il est constaté quorum.

Adoption de l'ordre du jour

Résolution n° C-2011-75

Sur proposition de Mme Chantal Gilbert, appuyée par Mme Christiane Bois, il est unanimement résolu :

D'adopter l'ordre du jour présenté en y retirant le point 4c) 1 :

- L'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent - Résolution concernant la protection des bassins versants

Adoptée

Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 19 mai 2011

Résolution n° C-2011-76

Sur proposition de M. Jacques Marcotte, appuyée par M. Jean-Claude Bouchard, il est unanimement résolu :

D'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 19 mai 2011.

Adoptée

Virement budgétaire

Résolution n° C-2011-77

Sur proposition de Mme Anne Ladouceur, appuyée par Mme Christiane Bois, il est unanimement résolu :

- D'autoriser un virement de 40 000 \$ et de 20 000 \$ respectivement des fonctions « Administration générale » et « Contingent » à l'activité « Évènements métropolitains - Aménagement, urbanisme et développement économique »;
- D'autoriser un virement de 30 000 \$ de la fonction « Administration générale » au poste budgétaire relatif aux cotisations de l'employeur des différentes activités aux fonctions du budget de la CMQ.

Référence : Mémoire du 22 juin 2011

Responsable : Direction générale

Adoptée

Modification du calendrier des séances régulières du conseil de la CMQ – Report de la séance du 23 juin 2011

Résolution n° C-2011-78

Sur proposition de M. Pierre Lefrançois, appuyée par Mme Marie-Josée Savard, il est unanimement résolu :

- De modifier le calendrier des séances ordinaires du conseil de la CMQ pour l'année 2011 afin de reporter la séance prévue le 23 juin 2011 à une date ultérieure à être convenue le 22 septembre 2011.

Référence : Mémoire du 22 juin 2011

Responsable : Secrétariat

Adoptée

Entente CMQ/Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent – Assemblée annuelle 2012

Résolution n° C-2011-79

Sur proposition de M. Jean-Claude Bouchard, appuyée par M. Guy Dumoulin, il est unanimement résolu :

- D'autoriser le président et le secrétaire de la Communauté métropolitaine de Québec à signer l'entente à intervenir avec l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent relativement à l'organisation, sur le territoire de la CMQ, de l'Assemblée annuelle 2012 de l'Alliance ;
- D'autoriser le versement, par la CMQ, d'un montant maximum de 175 000 \$ à l'Alliance selon les modalités à convenir dans l'entente liant les deux parties ;

- De désigner M. Benoît Massicotte à titre de représentant de la Communauté métropolitaine de Québec au comité de coordination.

Référence : Mémoire du 22 juin 2011
Responsable : Communications et affaires corporatives

Adoptée

Orientations gouvernementales – Annexe B – Addenda modifiant les orientations gouvernementales en matière d'aménagement pour le territoire de la CMQ en vue de l'élaboration d'un plan métropolitain d'aménagement et de développement

Résolution n° C-2011-80

Sur proposition de M. Steeve Verret, appuyée par Mme Chantal Gilbert, il est unanimement résolu :

- De prendre acte de l'*Addenda modifiant les orientations gouvernementales en matière d'aménagement pour le territoire de la Communauté métropolitaine de Québec en vue de l'élaboration d'un plan métropolitain d'aménagement et de développement* adopté le Conseil des ministres au mois de mai 2011 ;
- De transmettre cet addenda aux MRC et aux municipalités du territoire de la Communauté métropolitaine de Québec.

Référence : Mémoire du 15 juin 2011
Responsable : Aménagement du territoire

Adoptée

Modification du RCI 2010-41 - Adopter le règlement n° 2011-51 modifiant le règlement de contrôle intérimaire n° 2010-41 de la CMQ visant à limiter les interventions humaines dans les bassins versants des prises d'eau de la Ville de Québec installées dans la rivière Saint-Charles et la rivière Montmorency

Résolution n° C-2011-81

- CONSIDÉRANT le règlement no 2010-41 intitulé « Règlement de contrôle intérimaire visant à limiter les interventions humaines dans les bassins versants des prises d'eau de la Ville de Québec installées dans la rivière Saint-Charles et la rivière Montmorency » ;
- CONSIDÉRANT que certaines modifications du RCI n° 2010-41 s'avèrent nécessaires afin de permettre de manière exceptionnelle les interventions en forte pente et dans les bandes de protection ;
- CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt de la CMQ que le règlement n° 2010-41 soit modifié de la façon prévue par le règlement modificateur visé par la présente résolution ;
- EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jacques Marcotte, appuyée par M. Steeve Verret, d'adopter unanimement le règlement n° 2011-51 modifiant le règlement n° 2010-41 conformément au règlement présenté en annexe.

Référence : Mémoire du 16 juin 2011
Responsable : Aménagement du territoire

Adoptée

Avis à la MRC de La Jacques-Cartier - Projets de règlement n° 03-P-2011 à n° 08-P-2011 (Sainte-Catherine-de-La-Jacques-Cartier)

Résolution n° C-2011-82

Sur proposition de M. Jean-Claude Bouchard, appuyée par M. Steeve Verret, il est unanimement résolu :

- D'informer la MRC de La Jacques-Cartier que la CMQ est défavorable aux projets de règlement n^{os} 03-P-2011, 04-P-2011, 05-P-2011, 06-P-2011, 07-P-2011 et 08-P-2011 puisque ceux-ci diffèrent du projet de PMAD adopté à l'unanimité par le conseil de la CMQ;
- D'inviter la MRC de La Jacques-Cartier à recourir au mécanisme prévu par la loi (article 56.7 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, L.R.Q., c. A-19.1) pour transmettre à la CMQ d'ici le 6 septembre 2011 ses besoins en matière d'urbanisation en tenant compte notamment des nouvelles prévisions démographiques de l'Institut de la statistique du Québec qui ont été transmis au mois de mai 2011 par la CMQ;
- Et à défaut de se prévaloir de ce mécanisme de transmission établi, il est demandé à la MRC de La Jacques-Cartier de retirer les projets de règlement ainsi que tout règlement découlant de ceux-ci (projets de règlement n^{os} 03-P-2011, 04-P-2011, 05-P-2011, 06-P-2011, 07-P-2011 et 08-P-2011) en raison de l'opposition de la CMQ à leur entrée en vigueur puisque le processus de consultation relatif au PMAD sera complété uniquement à l'automne 2011;
- De transmettre à la MRC de La Jacques-Cartier, au MAMROT et aux municipalités concernées copie du présent mémoire et de ses annexes afin de justifier la décision de la CMQ.

Référence : Mémoire du 14 juin 2011
Responsable : Aménagement du territoire

Adoptée

Avis au MAMROT – MRC de La Nouvelle-Beauce - Projet de règlement n° 302-05-2011

Résolution n° C-2011-83

Sur proposition de M. Jean-Claude Bouchard, appuyée par M. Marcel Corriveau, il est unanimement résolu :

- D'informer le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) et la MRC de La Nouvelle-Beauce qu'elle est défavorable à l'entrée en vigueur du projet de règlement n° 302-05-2011 de la MRC de La Nouvelle-Beauce modifiant le Schéma d'aménagement révisé (SADR) n° 198-04-2005 tant et aussi longtemps qu'on n'y retrouvera pas :
 - Des cibles de densités résidentielles nettes minimales moyennes d'au moins 15 logements à l'hectare tel que formulé par la MRC à la CPTAQ quant aux nouveaux espaces à urbaniser, afin que soient utilisés de façon optimale les terrains exclus de zone agricole provinciale;
 - Des objectifs d'accessibilité au transport collectif (covoiturage, navette, taxi-bus, etc.) pour les nouveaux espaces à urbaniser de son territoire localisé à proximité de la CMQ afin de limiter l'utilisation de l'automobile individuelle pour les déplacements pendulaires vers le territoire métropolitain;
 - Une interdiction d'implanter des bâtiments accessoires à l'intérieur des zones inondables de grand courant situés à l'amont de ses prises d'eau;
 - Des règles prenant en compte la connaissance des plaines inondables désignées et cartographiées par le passé;

- Le retrait des mesures permettant la modification de la cartographie des plaines inondables sans modification du schéma d'aménagement et de développement révisé.
- De transmettre au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT), au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP), à la MRC de La Nouvelle-Beauce et à la municipalité de Saint-Isidore copie du présent mémoire et de ses annexes.

Référence : Mémoire du 15 juin 2011
Responsable : Aménagement du territoire

Adoptée

Demande d'avis de la CPTAQ (400189) relativement à l'aménagement en zone agricole de Saint-Lambert-de-Lauzon d'un puits d'alimentation

Résolution n° C-2011-84

Sur proposition de M. Jean-Claude Bouchard, appuyée par M. Sylvain Légaré, il est unanimement résolu :

- D'informer la Commission de protection du territoire agricole (CPTAQ) qu'elle n'émettra pas d'avis quant à la demande n°400189 de la CPTAQ formulée par la municipalité de Saint-Lambert-de-Lauzon puisque l'aménagement du puits Fr-3 relève d'enjeux locaux qui n'auront aucun impact sur l'agriculture, les activités agricoles ou des enjeux métropolitains;
- De transmettre le présent mémoire et ses annexes à la CPTAQ, la MRC de La Nouvelle-Beauce et la municipalité de Saint-Lambert-de-Lauzon.

Référence : Mémoire du 15 juin 2011
Responsable : Aménagement du territoire

Adoptée

Demande d'avis de la CPTAQ (370425) relativement à une demande d'exclusion de zone agricole ville de Québec (six secteurs)

Résolution n° C-2011-85

Sur proposition de Mme Michelle Morin-Doyle, appuyée par Mme Christiane Bois, il est unanimement résolu :

Que la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ) informe la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) :

- Qu'elle est en accord avec la demande de l'agglomération de Québec telle que décrite au dossier 370425 de la CPTAQ concernant six (6) secteurs et quatre-vingt-dix-neuf (99) lots situés dans la Ville de Québec puisqu'elle permettra de régulariser des situations non souhaitables pour les propriétaires touchés tout en établissant une nette distinction entre les milieux urbains et agricoles ;
- Qu'elle renonce à tout examen ou autre délai relatif à cette demande, notamment celui de trente (30) jours suivant une éventuelle orientation préliminaire relative à ce dossier ;
- Que copie du présent mémoire et de ses annexes soient transmises à la CPTAQ, à la Ville de Québec, ainsi qu'aux représentants de l'UPA locale afin d'étayer la position de la CMQ.

Référence : Mémoire du 15 juin 2011
Responsable : Aménagement du territoire

Adoptée

Demande d'avis de la CPTAQ (370713) relativement à une demande d'exclusion de zone agricole ville de Saint-Augustin

Résolution n° C-2011-86

Sur proposition de M. Jacques Marcotte, appuyée par M. Marcel Corriveau, il est unanimement résolu :

Que la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ) informe la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) :

- Qu'elle est en accord avec la demande de l'agglomération de la Ville de Québec telle que décrite au dossier 370713 de la CPTAQ concernant un secteur comportant trente-trois (33) lots situés dans la municipalité de Saint-Augustin-de-Desmaures puisqu'elle permettra de corriger des situations aberrantes et régularisera des situations non souhaitables pour les propriétaires touchés tout en établissant une nette distinction entre les milieux urbains et agricoles.
- Qu'elle renonce à tout examen ou autre délai relatif à cette demande, notamment celui de 30 jours suivant une éventuelle orientation préliminaire relative à ce dossier.
- Que copie du présent mémoire et de ses annexes soient transmises à la CPTAQ, à la municipalité de Saint-Augustin-de-Desmaures, ainsi qu'aux représentants de l'UPA locale afin d'étayer la position de la CMQ.

Référence : Mémoire du 15 juin 2011
Responsable : Aménagement du territoire

Adoptée

Bordereau d'information

Les membres présents prennent acte du bordereau d'information en date du 22 juin 2011 contenant les points suivant :

- a) États des comparatifs des revenus et des dépenses de la CMQ pour la période du 1^{er} janvier au 31 mai 2011. Le premier état compare les revenus et les dépenses à ceux de l'an passé pour la même période;
- b) Historique des factures de la Communauté métropolitaine de Québec, factures de plus de 2 000 \$ avec total de plus de 25 000 \$, pour la période du 1^{er} janvier au 31 mai 2011;
- c) Correspondance de Mme Marie-Lise Côté (MAMROT) du 13 mai 2011 accusant réception du projet de PMAD;
- d) Résolution de la ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier du 30 mai 2011.

Période d'intervention des membres du conseil

Un temps de parole est laissé pour les membres du conseil qui désirent intervenir.

Période de questions du public

Une période est réservée aux questions du public.

Clôture de la séance

Résolution n° C-2011-87

Sur proposition de Mme Anne Ladouceur, appuyée par M. Marcel Corriveau, il est unanimement résolu :

De lever la séance.

Adoptée

(S) RÉGIS LABEAUME
Régis Labeaume, président

(S) MARIE-JOSÉE COUTURE
Marie-Josée Couture, secrétaire